

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉAMBULE

La Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres est une association départementale d'éducation populaire à but non lucratif. Elle propose notamment des séjours de vacances de proximité pour les enfants et les jeunes.

« Un séjour de vacances, c'est (re)découvrir une activité, un lieu. C'est la vie en collectivité et l'apprentissage de la vie quotidienne. C'est se confronter à l'autre, apprendre à écouter d'autres opinions, d'autres idées, mais aussi à exprimer les siennes et à les défendre. C'est découvrir d'autres cultures, d'autres histoires incarnées par de nouvelles personnes avec qui nous partageons du temps, un espace, des projets. C'est trouver toute sa place dans un groupe, dans le collectif, et découvrir la force et le plaisir du « vivre ensemble », en se découvrant soi-même. »

L'acheteur d'un de nos séjours reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente, ainsi que du descriptif plus spécifique du séjour choisi.

Les présentes conditions générales de vente sont à jour dès leur publication et annulent et remplacent toute version antérieure.

1. REGLEMENTATION INTERNE ET COMPORTEMENT

Le participant au séjour et son responsable légal s'engagent au respect des obligations résultant du contrat et à l'observation d'un comportement respectueux au cours du séjour, à l'égard des personnes et des biens.

Conformément aux dispositions du Code de la santé publique, la vente, la détention et la consommation de substances ou plantes vénéneuses classées comme stupéfiant sont interdites.

La Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres veille au respect de la santé des participants accueillis par une prévention des risques, une médiation systématique et un entretien avec le responsable légal du participant en cas de comportement déviant (drogue, alcool, tabac, violence). Ce positionnement éducatif peut amener le directeur du séjour à décider d'un rapatriement disciplinaire afin de préserver le bien-être et la sécurité du participant lui-même comme des autres participants inscrits au même séjour.

Les départs sont contrôlés et les participants s'engagent à respecter les horaires et les règles convenus avec les équipes d'encadrement. En cas de non-récupération des mineurs aux horaires indiqués, la Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres se réserve le droit de les confier aux forces de l'ordre après avoir contacté les responsables légaux.

Le non-respect pendant le séjour du règlement interne de la Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres entraînera le rapatriement du participant, sur décision de l'équipe de direction du séjour. Par conséquent, suite à un rapatriement disciplinaire, le responsable légal du participant rapatrié s'engage à venir récupérer son enfant sur le site le jour même. Dans ce cas, aucune somme ne sera remboursée et les frais supplémentaires occasionnés par ce retour anticipé, s'il y en a, seront à la charge du responsable légal.

En inscrivant un participant à un séjour Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres, ses responsables légaux acceptent la mise en œuvre éventuelle de leur responsabilité civile et s'engagent à en informer l'intéressé.

Si la responsabilité de La Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres devait être mise en cause du fait d'actes de vandalisme, destruction volontaire ou vol commis par un participant pendant son séjour, la Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres exercera son recours en responsabilité à l'encontre du responsable légal du participant.

D'une manière générale, la Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres déconseille la détention d'objets de valeur pendant le séjour et décline toute responsabilité en cas de vol ou dommage d'objets qui ne lui auraient pas été confiés par le participant. Il est donc recommandé de confier les objets de valeur à l'encadrement qui les restituera au participant au moment de son départ.

2. DÉROULEMENT DES SÉJOURS

Tout séjour volontairement interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée par le participant, pour quelque cause que ce soit, ne donneront lieu à aucun remboursement.

La Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres indique qu'elle pourra être amenée à refuser l'inscription d'un participant à un quelconque de ses séjours en raison d'une pathologie spécifique physique ou mentale déclarée, qui pourrait perturber ou empêcher le bon déroulement du séjour concerné, aussi bien pour le participant lui-même que pour les autres participants inscrits au même séjour.

La responsabilité du participant, ou de son représentant légal en tant que de besoin, sera engagée en cas de dissimulation au regard de la Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres d'un tel état pathologique sévère préexistant et contre-indiqué pour l'inscription du participant et donc sa participation à un séjour.

Confronté à une telle situation, la Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres pourra, dès la connaissance des faits, refuser le participant.

Le participant ou son représentant légal sont tenus de signaler lors de l'inscription tout état médical (allergies etc.) nécessitant une attention particulière.

3. PRIX

Tous les prix sont exprimés TTC et en euros.

Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant par conséquent sur la facture remise ou expédiée à tout participant lors de son inscription seront fermes.

4. DISPONIBILITÉ

Nos propositions de séjours sont effectuées dans la limite des places disponibles mises en vente, tenant compte de toutes les contraintes de production pouvant entraîner la disparition partielle ou totale, temporaire ou définitive, des places mises en vente.

5. MODALITÉS DE RÉSERVATION ET DE PAIEMENT

Le participant peut effectuer sa pré-réservation par téléphone, courrier électronique ou via le site internet www.laligue79.org.

L'inscription sera effective à réception d'un acompte de 160€ versé soit via le lien Hello Asso soit par chèque libellé à la Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres soit par espèce au siège, soit par virement bancaire dans un délai d'un mois.

Au-delà, la place pourra être proposée à un autre enfant.

Le solde doit être réglé, au plus tard et sans rappel de la part de la Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres, un mois avant le début du séjour.

En cas de réservation moins d'un mois avant le début du séjour, le paiement total du séjour sera demandé à la réservation.

La Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres accepte les moyens de paiement suivants : chèque bancaire (à l'ordre de la Ligue de l'enseignement), chèques-vacances ANCV (à l'ordre de la Ligue de l'enseignement), virement bancaire (coordonnées bancaires en bas de page du devis) et espèces (à remettre en mains propres au siège et dans la limite maximum légale de 1 000 €).

Pour tout règlement par chèque bancaire ou par chèques-vacances, il est impératif de mentionner le nom de l'enfant, le nom du séjour et les dates du séjour concerné et d'expédier à l'adresse suivante : la Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres, 52 rue de Pied de Fond, 79000 NIORT.

Attention ! Un séjour est considéré comme soldé lorsque le solde correspondant est constaté "encaissé" par la comptabilité de la Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres.

6. INTÉRÊTS DE RETARD ET PÉNALITÉS DE RETARD ET DE PAIEMENT

Un paiement tardif ou incomplet ouvre la possibilité pour la Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres de résoudre (annuler) le séjour du fait du participant et de lui facturer les frais de résolution (annulation) qui en découlent conformément à l'article ci-dessous.

7. RÉOLUTION (ANNULATION)**Par le participant :**

Le participant peut résoudre (annuler) son contrat à tout moment et doit adresser son annulation par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de réception servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais de résolution (annulation).

La résolution (annulation) du contrat par le participant entraînera la perception de frais de résolution (annulation) par dossier d'inscription selon le barème ci-après :

- plus de 30 jours : remboursement des sommes engagées.
- entre 30 et 15 jours avant le départ : retenue des frais administratifs de gestion d'un dossier d'inscription : 50 € par personne.
- entre 15 et 8 jours avant le départ : 160 € correspondant à l'acompte.
- moins de 8 jours avant le départ ou non-présentation du participant (no-show) : 100 % du prix total.

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant entraînent la perception de frais de résolution (annulation) de 100 % du prix du séjour écourté ou abandonné.

En cas de circonstances exceptionnelles et inévitables à destination ou à proximité immédiate ayant des conséquences importantes sur l'exécution du contrat, le participant peut annuler son contrat sans frais et sera remboursé intégralement sans indemnisation possible.

Tout remboursement sera effectué après l'ensemble des séjours, courant du mois de septembre.

Par la Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres :

Lorsque la résolution (annulation) est imposée par des circonstances exceptionnelles et inévitables, la Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres informera le participant dans les meilleurs délais.

Lorsque la résolution (annulation) est décidée au motif de l'insuffisance du nombre de participants, la Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres informera le participant au plus tard dans un délai de 7 jours avant le début du séjour.

Seront alors proposées deux solutions au participant : soit - dans la limite des places disponibles et dates disponibles - le participant se verra proposer un séjour à tarif équivalent sans indemnisation possible. Soit le participant sera remboursé intégralement sans indemnisation possible.

8. ANIMAUX

Les animaux ne sont pas admis.

9. ASSURANCE VOYAGE

Dans le cadre des garanties souscrites à leur profit par la MAIF, tous les participants à un séjour proposé par la Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres bénéficient gratuitement des garanties principales suivantes :

A. Responsabilité civile (dommages causés aux tiers) :

- dommages corporels : 30 000 000 €;
- dont dommages matériels et immatériels en résultant : 15 000 000 € ;
- Intoxication alimentaire : 5 000 000 €.

B. Individuelle accident corporel :

- frais de soins (en complément de tout autre organisme) : 1 400 € ;
- capital-décès (décès par accident) : 3 100 €.

L'assurance MAIF agit en complément, déduction faite des prises en charge de la Sécurité sociale et des mutuelles (démarche normale qui reste le fait du participant) et pour un montant maximum de 1 400€.

C. Assistance (exclusivement s'il est fait appel aux services de l'assistant et après accord préalable de celui-ci) ;

- par les moyens mis en place par l'assistant, organisation du retour du participant en centre hospitalier proche du domicile, suite à un accident ou une maladie grave dont le traitement sur place s'avère impossible ;
- rapatriement du corps : frais réels.

D. Dommages aux biens personnels en cas de vol caractérisé (effraction ou violence) si déclaration aux autorités de police dans les 48 h et détérioration accidentelle : garantie limitée à 600 € avec franchise de 150 € par sinistre.

Attention ! Les assurances exposées ci-dessus sont présentées à titre purement indicatif. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par la MAIF, et que chaque participant peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties.

10. RÉCLAMATIONS ET LITIGES

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée accompagnée de pièces justificatives dans un délai d'un mois après la fin du séjour par lettre recommandée avec accusé de réception à : La Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres, 52 rue de Pied de Fond, 79000 NIORT, ou par courriel à vacances@laligue79.org

Passé ce délai (cachet de La Poste faisant foi), la Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un séjour.

11. POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles du participant collectées lors de la réservation ont pour finalité le traitement de la commande et la gestion de la réservation.

Elles peuvent également être utilisées, avec accord préalable du voyageur, à des fins de communication commerciale ou d'opérations promotionnelles. La Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres peut être amenée à stocker, traiter ces informations et/ou à les transférer à des services internes ou à des tiers (tels que assurances, compagnies de transport, sous-traitants, prestataires réceptifs, techniques, bancaires...) qui ne pourront accéder à ces données que pour les besoins liés à la commande et aux prestations afférentes et qui garantissent le même niveau de protection des données.

Ces données sont conservées pour la durée nécessaire à leur traitement. Elles sont traitées en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 « RGPD ».

Les participants ont la possibilité d'exercer leur droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression sur leurs données personnelles gratuitement par courrier postal à l'adresse suivante : La Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres, 52 rue de Pied de Fond, 79000 NIORT, ou par courriel à vacances@laligue79.org

Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi N°78/17 du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. De même, nos adhérents peuvent demander à ne pas recevoir nos offres en écrivant à l'adresse précitée.

Questions > réponses sur la protection des données personnelles**Quelles sont les données personnelles que nous collectons ?**

Nous ne collectons que les données pertinentes en fonction des finalités. Le caractère obligatoire des données est mentionné dans nos formulaires et bordereaux de souscription ou de demande de réservation.

Il peut s'agir de données très variées mais qui sont toujours associées à une personne physique.

Les informations d'identification et de contact : vos nom, prénoms, sexe, date de naissance, adresse postale, adresse de courriel, numéros de téléphone pour vous contacter...

Les données relatives à la santé : la description des atteintes aux personnes, des copies des certificats médicaux, des pièces justificatives ou encore des questionnaires médicaux lorsque cela est indispensable. Le traitement de ces données se fait avec votre consentement.

Les données relatives à nos échanges et interactions : les informations que nous échangeons lors de nos correspondances comme par exemple, les courriers électroniques

Des données bancaires : comme par exemple des numéros de chèque, des références bancaires (RIB, IBAN, BIC, relevé postal, mandat SEPA).

Dans quels cas vos données personnelles sont-elles utilisées ?

Selon les cas, nous utilisons vos données personnelles pour exécuter un contrat et vous fournir les services que vous attendez, pour respecter nos obligations légales ou au titre de nos intérêts légitimes. Dans certains cas particuliers nous vous demandons un consentement spécifique pour certains traitements de données (voir ci-dessous).

Pour répondre à des obligations légales

La législation impose certaines exigences au titre desquelles vos données sont obligatoirement traitées. Ces traitements sont réalisés sur le fondement juridique des textes les imposants et notamment le code des assurances ou le code monétaire et financier. Nous utilisons vos données pour :

- L'identification et la connaissance de la clientèle lorsque celles-ci sont requises ;
- Le respect de la réglementation en matière de devoir de conseil ;
- La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SÉJOURS DE VACANCES ENFANTS ET JEUNES

- La réalisation de déclarations obligatoires auprès des autorités et administrations publiques ;
- La réponse aux demandes de tiers autorisés notamment en cas de réquisitions judiciaires légalement formées ou de demande de communication ;

Ces traitements sont mis en œuvre de façon différente en fonction du régime juridique applicable à chaque situation.

Pour permettre l'exécution des prestations et contrats

Nous utilisons vos données personnelles sur le fondement juridique de l'exécution des contrats ou pour des mesures précontractuelles (étude du dossier, devis) prises à votre demande.

- La passation et la gestion administrative des contrats et services de la phase pré contractuelle à la résiliation du contrat incluant notamment la signature électronique de vos contrats, les opérations liées aux paiements ;
- L'étude des besoins spécifiques pour proposer des produits ou services adaptés à vos besoins ;
- La réalisation d'opérations indispensables comme l'examen, l'acceptation, le contrôle et la surveillance du risque ;
- Les opérations nécessaires à la mise en œuvre des prestations notamment dans le cadre de la gestion de vos séjours ;
- Communiquer avec vous dans le cadre de la gestion de vos contrats et prestations. A cet égard nous sommes susceptibles de vous adresser des appels, courriers, courriels ;
- Vous fournir des comptes personnels sur internet en fonction des produits ou services que vous utilisez ou assurer votre identification lorsque vous nous contactez ou que vous vous connectez à nos services en ligne ;
- L'élaboration des statistiques et études commerciales ;

Pour la souscription des contrats ou la mise en œuvre des prestations, nous sommes susceptibles de traiter certaines catégories de données particulières ou sensibles, comme des données relatives à la santé dans le respect des secrets applicables.

Qui sont les destinataires de vos données personnelles ?

Nous ne vendons jamais vos données ! Vos données personnelles sont destinées à l'association.

Vos données ne sont destinées qu'aux personnes, qui, de par leurs missions ou fonctions, peuvent légitimement traiter vos données en fonction des finalités décrites précédemment.

Quelle est la durée de conservation de vos données personnelles et leur localisation ?

La durée de conservation de vos données personnelles varie en fonction des finalités pour lesquelles vos données sont traitées et des contrats ou services que vous utilisez. Elle peut également résulter d'obligations légales de conservation.

Pour les contrats de séjours, la durée est liée à celle de votre contrat, des garanties et à la mise en œuvre de ces garanties augmentées des délais durant lesquels vous en bénéficiez et des durées de prescription applicables.

Dans le cadre de la prospection commerciale, vos données sont conservées pour une durée de trois ans au maximum après le dernier contact ou la fin de la relation contractuelle.

Vos données sont traitées et conservées en France.

Quels sont vos droits sur vos données ?

Droits d'accès et de rectification : À tout moment, vous pouvez demander l'accès à vos données personnelles et la rectification de celles-ci.

Plusieurs solutions s'offrent à vous pour rectifier vos données si celles-ci ne sont plus à jour. Vous pouvez les modifier directement dans votre espace personnel ou compte, en contactant le responsable de traitement depuis le service utilisé ou à l'adresse vacances@laligue79.org

Portabilité : Vous pouvez demander la communication des données qui vous concernent dans un format informatique ou nous demander de les adresser à une autre personne. Ce droit ne s'applique qu'aux données qui vous concernent et que vous nous avez fournies dans le cadre de vos contrats ou avec votre consentement.

Droit d'opposition : Dans certains cas, vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles en fonction de votre situation particulière sans renoncer au bénéfice de votre contrat. Ce droit vous est garanti de façon inconditionnelle lorsque vos données sont traitées dans le cadre de la prospection commerciale.

Droit à l'effacement et à l'oubli : Lorsque vos données ne sont pas indispensables pour un contrat ou un service vous pouvez demander leur effacement. Nous nous efforçons de limiter automatiquement la conservation de vos données en fonction des finalités et des durées de prescriptions applicables.

Droit à une limitation du traitement : Lorsque les données ne sont pas nécessaires ou ne sont plus nécessaires dans notre relation contractuelle, vous pouvez demander la limitation de leur traitement.

Droit de retirer votre consentement : Pour tous les traitements pour lesquels votre consentement explicite a été recueilli, vous avez le droit de retirer ce consentement sans que cela n'entraîne de conséquences négatives pour vous. C'est par exemple le cas pour les offres personnalisées que nous vous adressons dans le cadre de la prospection commerciale.

Droit de définir le sort de vos données post mortem : Vous pouvez définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès.

ORGANISATION TECHNIQUE

La Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres

Secteur Vacances et Animations

52, rue de Pied de fond - 79000 Niort

05 49 77 38 77

vacances@laligue79.org

www.laligue79.org

Association adhérente à LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - CENTRE
CONFEDERAL, 3 rue Récamière 75341 PARIS cedex 07,
immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de
séjours sous le N° IM075100379 Garantie financière (UNAT - 8
rue César Franck - 75015 Paris) Responsabilité Civile
Professionnelle n° 00336161 APAC Paris